

Mardi 22 décembre 2020

## DÉLIBÉRATION N°2020-79

### FABRIQUE FORMATION

Le jeudi 17 décembre 2020 le Conseil d'Administration d'Arsud régulièrement convoqué n'a pas pu se tenir faute de quorum. Les membres du Conseil d'Administration d'Arsud ont alors été régulièrement convoqués pour le mardi 22 décembre 2020 à 11h00, date à laquelle ils se sont réunis en visioconférence.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** M. Robert **BÉNÉVENTI** - M. Michel **BISSIÈRE** - Mme Christiane **BOURBONNAUD**  
Mme Josy **CHAMBON** - M. Pierre **DUSSOL** - Mme Aurélie **FERRIER** -  
M. Michel **KELEMENIS** - Mme Jehanne **MARROU** - Mme Agnès **RAMPAL** -  
M. Jean-Pierre **RICHARD** - Mme Brigitte **VIRZI-GONZALEZ**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** M. Julien **AUBERT** par M. Michel **BISSIÈRE**

**ÉTAIENT ABSENTS** M. Julien **AUBERT** - Mme Laurence **CABROL** - Mme Marion **COUTRIS** -  
M. Geoffrey **DAVID** - M. Christian **ESTROSI** - Mme Chantal **EYMEOUD** -  
M. Richard **GALY** - Mme Elodie **PRESLES** -  
Mme Maylis **ROQUES** pour la DRAC PACA - M. Philippe **VARDON**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Décret n° 2020-423 du 14 avril 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,**

**Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,**

**Vu la délibération N°2019-42 du conseil d'administration du 16 décembre 2019 portant sur la tarification des formations,**

**Vu la délibération N°2020-13 du conseil d'administration du 16 décembre 2019 portant sur le complément de la tarification des formations,**

**Vu la délibération de ce jour portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2021,**

### **Considérant :**

- Qu'Arsud, avec La Fabrique de Formation, accompagne les artistes, les entrepreneurs et opérateurs culturels ainsi que les collectivités en étant attentif à leurs projets, aux évolutions du secteur et du territoire,
- Qu'Arsud organise et propose ainsi des modules de formations professionnelles continues dans les domaines de la gestion de projets culturels, de l'administration, la production, la communication, et des initiations techniques à l'utilisation du matériel de spectacle mis à disposition par Arsud,
- Qu'Arsud fait appel à des intervenants experts sélectionnés pour leur expérience et leurs qualités de pédagogue,
- Que ces modules de formations courts (de 1 à 8 jours) peuvent être combinés en parcours de compétences intégrant l'accompagnement d'Arsud,
- Que lesdits formateurs peuvent soit être salariés, soit être des prestataires de services, intégrant leurs interventions ainsi que le contenu pédagogiques,
- Qu'il convient d'en fixer les tarifs ainsi que les modalités de rémunération des formateurs,
- Que le Conseil d'Administration doit fixer les différents tarifs appliqués pour la participation des stagiaires,
- Que la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 et les mesures évolutives qui s'ensuivent pourraient empêcher la tenue des formations en présentiel,

### **Le Président propose au Conseil d'Administration :**

- D'adopter la grille tarifaire pour les stagiaires telle qu'elle est fournie en annexe,
- De prendre en charge salaires et rémunérations des intervenants et formateurs d'un plafond maximum de 1500 € TTC ou masse salariale équivalente (salaire + charges) par intervention/jour,
- De prendre en charge des salaires et rémunérations de formateurs en amont des formations pour un temps de préparation et de création de nouveau contenu pédagogique, d'un plafond maximum de 500 € TTC ou masse salariale équivalente (salaire + charges) par jour de préparation,
- De déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique Territoriale pour les formateurs. De ce fait, il convient d'autoriser la prise en charge aux frais réels sur présentation des factures correspondantes, dans la limite de 200,00 € TTC par nuitée (petit déjeuner compris) et de 25,00 € TTC par repas (midi et/ou soir), la réservation des lieux d'hébergement pouvant être réalisée également directement par Arsud,
- Les formations pouvant avoir lieu sur l'ensemble du territoire régional, la prise en charge des frais de déplacements (indemnité kilométrique au tarif fonction publique, transport en commun adapté) se fera au départ de la résidence familiale du formateur jusqu'au lieu de la formation, sauf exception motivée,
- De prendre en charge la duplication et/ou la diffusion des documents de formation nécessaires sur présentation des factures,

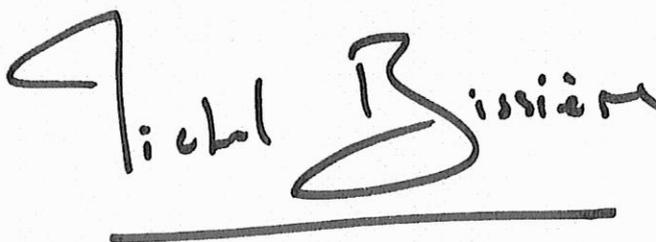
- De pouvoir prendre en charge la prestation de cabinets d'audit et/ou d'accompagnement en vue de l'obtention de la certification Qualiopi (obligatoire pour les OF dès 2022)
- De pouvoir acheter ou louer des fournitures et petits matériels technique pour la bonne réalisation des modules de formations,
- De pouvoir organiser des modules de formations sur l'ensemble du territoire régional, que cela soit dans des lieux professionnels partenaires (scènes labellisées, Tiers lieux...) ainsi que dans les antennes d'Arsud à Veynes et Saint Laurent du Var,
- De prévoir la possibilité d'organiser une version numérique des formations, dans le cadre de mesures sanitaires et sécuritaires, mais aussi dans le cadre de la digitalisation de l'offre de formations professionnelles. Cette alternative pourrait comprendre des frais de captation, de diffusion, de création de site internet, de communication.

Les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du Budget 2021.

**Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

Fait à Bouc-Bel-Air, le 22 décembre 2020

**Le Président du Conseil d'Administration  
Monsieur Michel BISSIÈRE**



Handwritten signature of Michel Bissière, consisting of the name 'Michel Bissière' in a cursive script, with a horizontal line underneath.

- De pouvoir prendre en charge la formation des professionnels en vue de l'option de la certification professionnelle (obligation des OF dès 2021)
- De pouvoir acheter ou louer des équipements et des matériels techniques pour la bonne réalisation des modules de formation
- De pouvoir organiser des modules de formation en partenariat avec les professionnels (dans des lieux professionnels partenaires (salles labellisées, Tier 1 lieux) ainsi que dans les centres d'Accueil à Vénissieux et Saint Laurent du Var)
- De prévoir la possibilité d'organiser une version numérique des formations, dans le cadre des mesures sanitaires et sécuritaires, mais aussi dans le cadre de la digitalisation de l'offre de formations professionnelles. Cette alternative pourrait comprendre des frais de captation, de diffusion, de création de site internet, de communication

Les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du Budget 2021.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité,  
 Fait à Bouc-Bel-Air le 23 décembre 2020.

Le Président du Conseil d'Administration  
 Monsieur Michel BERTIER



# La fabrique de formation - Arsud - Tarifs 2021

enregistrement n° 93131801913

## FORMATION PROFESSIONNELLE : COUTS PEDAGOGIQUES (Tva non applicable)

TYPE DE TARIF	TARIF HORAIRE	TARIF JOUR	NOTES
NORMAL	40 €/H	280 €	Tarif indiqué sur tous les supports de communication, concerne les personnes affiliées à un fonds d'assurance formation ou en cas de prise en charge directe par la structure employeuse.
NORMAL -5%	38€/H	266 €	Tarif de réduction pour les détenteurs de la Carte Arsud
NORMAL -10%	36€/H	252 €	Concerne les personnes affiliées à un fonds d'assurance formation ou en cas de prise en charge directe par la structure employeuse. Tarif appliqué pour une double inscription (à partir de 2 formations suivies par 1 pers. ou par 2 pers. de la même structure). Tarif également appliqué aux détenteurs de la Carte Arsud.
NORMAL -20%	32€/H	224 €	Concerne les personnes affiliées à un fonds d'assurance formation ou en cas de prise en charge directe par la structure employeuse. Tarif appliqué pour une triple inscription ou + (à partir de 3 formations suivies par 1 pers. ou plusieurs pers. de la même structure). Également appliqué aux détenteurs de la Carte Arsud.
TARIF EXCEPTIONNEL - 50 %	20€/H	140 €	Tarif appliqué pour les personnes prenant en charge la formation à titre personnel, non inscrit à Pôle Emploi et ne bénéficiant pas d'un financement par un fonds d'assurance formation. Également appliqué aux détenteurs de la Carte Arsud à titre exceptionnel.
TARIF RÉDUIT	15€/H	105 €	Tarif pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi ou si ces mêmes D.E. font une prise en charge à titre personnel.
TARIF INITIATION	5 €/h	30 €	Tarif spécifique de la formation "Initiation à l'utilisation de matériel technique pour l'organisation d'un spectacle" (avec le Parc à Matériel pour les agents des collectivités et les asso. culturelles de la région)
TARIF GRACIEUX	0 €/h	0 €	Tarif partenaire et dans le cadre d'un accompagnement Arsud

### FORMATION "INTRA" : FOURCHETTE DE PRIX

A la demande d'une structure, Arsud peut mettre en place une formation adaptée aux besoins de ses salariés.

Cette formation se déroule généralement dans les locaux de la structure.

Le prix peut varier en fonction du nombre de jours et de la complexité de la formation.

TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM
600 €	6 000 €

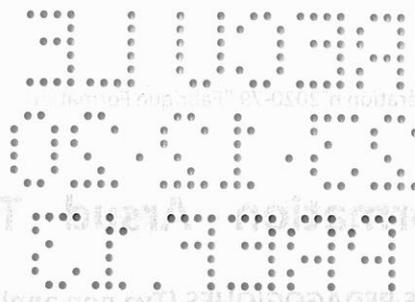
### FORMATION "ANGLAIS PROFESSIONNEL" : EN CO-REALISATION

En partenariat avec Newman's Word

Cas 1 : quand le coût est versé à Arsud, 70 % du montant est reversé à Newman's Word

Cas 2 : quand le coût est versé sur le CPF de Newman's Word, 30 % du montant est facturé à Newman's Word

La certification qui clôture cette formation est tarifée 80 euros TTC



# La fabrique de formation

## FORMATION PROFESSIONNELLE : COUTS PEDAGOGIQUES (Tva non applicable)

TYPE DE TABLEAU	TARIF HORAIRE	TARIF JOUR	NOTES
NORMAL	40 €/H	280 €	Tarif indicatif sur tous les supports de la formation conçus par la structure. Attribué à un référent pédagogique formation ou en cas de prise en charge directe par la structure enseignante.
NORMAL-2X	38 €/H	268 €	Tarif de table non pour les bénéficiaires de la CARS Avenir.
NORMAL-10%	36 €/H	252 €	Comme les précédents, attribué à un référent pédagogique formation ou en cas de prise en charge directe par la structure enseignante. Tarif appliqué pour les bénéficiaires de la formation (à partir de 10 formations consécutives par 10 jours ou par 2 jours de formation) et également appliqué aux bénéficiaires de la CARS Avenir (même structure). Tarif également appliqué aux bénéficiaires de la CARS Avenir.
NORMAL-10%	32 €/H	224 €	Comme les précédents, attribué à un référent pédagogique formation ou en cas de prise en charge directe par la structure enseignante. Tarif appliqué pour les bénéficiaires de la formation (à partir de 10 formations consécutives par 10 jours ou par 2 jours de formation) et également appliqué aux bénéficiaires de la CARS Avenir (même structure). Tarif également appliqué aux bénéficiaires de la CARS Avenir.
TARIF EXCEPTIIONNEL - 2X	30 €/H	180 €	Tarif indicatif pour les bénéficiaires de la formation (à partir de 10 formations consécutives par 10 jours ou par 2 jours de formation) et également appliqué aux bénéficiaires de la CARS Avenir (même structure). Tarif également appliqué aux bénéficiaires de la CARS Avenir.
TARIF ÉDUCATIF	10 €/H	100 €	Tarif pour les bénéficiaires de la formation (à partir de 10 formations consécutives par 10 jours ou par 2 jours de formation) et également appliqué aux bénéficiaires de la CARS Avenir (même structure). Tarif également appliqué aux bénéficiaires de la CARS Avenir.
TARIF INITIALISATION	10 €	10 €	Tarif pour les bénéficiaires de la formation (à partir de 10 formations consécutives par 10 jours ou par 2 jours de formation) et également appliqué aux bénéficiaires de la CARS Avenir (même structure). Tarif également appliqué aux bénéficiaires de la CARS Avenir.
TARIF GRATUEUX	0 €/H	0 €	Tarif pour les bénéficiaires de la formation (à partir de 10 formations consécutives par 10 jours ou par 2 jours de formation) et également appliqué aux bénéficiaires de la CARS Avenir (même structure). Tarif également appliqué aux bénéficiaires de la CARS Avenir.

### FORMATION "INTRA" : FOURNITURE DE BIENS

TYPE DE BIEN	TARIF UNITAIRE	TARIF JOUR
Matériel pédagogique	100 €	1000 €
Matériel informatique	200 €	2000 €
Matériel audiovisuel	150 €	1500 €
Matériel de bureau	50 €	500 €

### FORMATION "ANGLAIS PROFESSIONNEL" - PFC CO REALISATION

TYPE DE BIEN	TARIF UNITAIRE	TARIF JOUR
Matériel pédagogique	100 €	1000 €
Matériel informatique	200 €	2000 €
Matériel audiovisuel	150 €	1500 €
Matériel de bureau	50 €	500 €